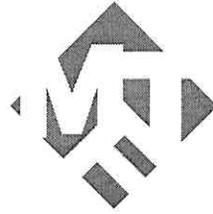
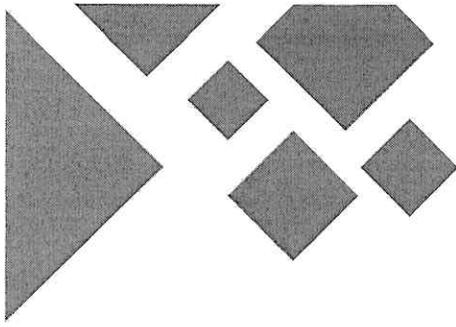


BOUFFE PONTIAC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023



**Monette
Fortin
Tremblay**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Bouffe Pontiac

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Bouffe Pontiac (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire ses produits de dons et d'activités de financement dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2023 et 31 mars 2022, de l'actif à court terme au 31 mars 2023 et 31 mars 2022, et des actifs nets au 31 mars 2022 et 31 mars 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Monette Fortin Tremblay Inc.

Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants

Tél. / Tel. : 819 600-6660
Télec. / Fax : 819 600-6700

105-900, boulevard de la Carrière Boulevard
Gatineau, QC J8Y 6T5

mftcpa.com
info@mftcpa.com

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

BOUFFE PONTIAC**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023****6**

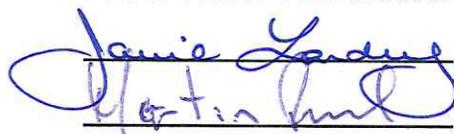
	2023	2022
REVENUS		
Subventions		
- CISSSO - PSOC	180 806 \$	120 146 \$
- CISSSO - Projets ponctuels	34 913	31 243
- Centraide	33 775	45 750
- Subvention salariale	20 550	15 809
- Emploi d'été Canada	8 386	3 534
- Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	1 662	-
- Fonds québécois d'initiatives sociales	205	-
	280 297	216 482
Dons	79 513	67 230
Activités de financement	21 793	17 147
Revenus de placement	1 924	350
Autres revenus	404	688
	383 931	301 897
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	151 827	141 064
Achats de nourriture	81 510	56 849
Frais de gestion et d'administration	19 610	29 261
Services publics	14 293	14 175
Assurances	4 244	4 769
Taxes, licences et permis	3 055	4 884
Entretiens et réparations - Équipement	3 476	4 785
Télécommunications	2 881	2 189
Publicité et promotion	333	144
Fournitures de bureau	1 529	4 748
Entretiens et réparations - Immeuble	1 308	204
Frais de déplacement	2 664	2 721
Frais de formation	-	172
Intérêts et frais bancaires	1 279	942
Honoraires professionnels	6 449	6 288
Amortissement des immobilisations corporelles	12 192	7 469
	306 650	280 664
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	77 281 \$	21 233 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BOUFFE PONTIAC**BILAN****31 MARS 2023****8**

	2023	2022
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	168 462 \$	101 313 \$
Placement temporaire	109 376	107 580
Débiteurs (note 3)	5 068	2 638
Stocks (note 4)	19 931	12 741
Subvention à recevoir	12 247	4 590
Frais payés d'avance	5 908	2 226
	320 992	231 088
Immobilisations corporelles (note 5)	91 788	93 168
	412 780 \$	324 256 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	14 477 \$	15 096 \$
Frais prépayés	15	-
Apports reportés	6 066	-
	20 558	15 096
Apports reportés afférents aux immobilisations	5 781	-
	26 339	15 096
ACTIF NET		
Grevé d'affectations internes (note 7)	286 058	209 058
Investi en immobilisations	84 345	93 168
Non affecté	16 038	6 934
	386 441	309 160
	412 780 \$	324 256 \$

Pour le conseil d'administration,

 administrateur, trésorière
 administrateur, Président

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme a été constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté d'impôt . Il a pour but d'offrir à toute personne dans le besoin, l'accès à une nourriture saine et de l'information pouvant améliorer sa qualité de vie.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les revenus d'activités de financement et les dons sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus.

Les revenus de location sont comptabilisés sur la période couverte par le service.

Les revenus de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen. Les stocks sont constitués de denrées non périssables destinées aux services d'aide alimentaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du placement temporaire, taxes à recevoir et subvention à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Comptabilisation des promesses de dons

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, les promesses de dons reçues avant la date du bilan sont comptabilisées uniquement si elles ont été encaissées avant la date d'achèvement des états financiers.

7. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, les membres du conseil d'administration ont résolu de réviser les affectations internes et d'affecter un montant supplémentaire de 77 000 \$, portant ainsi l'actif net grevé d'affectations internes à un total de 286 058 \$. Les affectations internes se détaillent comme suit:

	Solde au 31 mars 2022	Utilisation	Affectation	Solde au 31 mars 2023
Charges salariales	64 042 \$	-	-	64 042 \$
Entretien et réparations - Édifice	39 016	-	37 000	76 016
Construction d'un congélateur commercial	80 000	-	-	80 000
Achat de denrées alimentaires	26 000	-	-	26 000
Ressource humaines	-	-	40 000	40 000
	209 058 \$	- \$	77 000 \$	286 058 \$

Ces montants grevés d'une affectation d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et frais courus.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux subventions à recevoir.